



**Bulletin édité
par le SNUEP-FSU 32**

Dispensé de timbrage

AUCH CTC

déposé le 31.05.05



P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

L'offensive libérale contre la formation professionnelle

Les débats qui animent aujourd'hui l'enseignement professionnel sont anciens et récurrents. Où former le jeune ? Quelle territorialité pour le diplôme ? Former quoi ?

Ces trois questions ne sont pas nouvelles mais le rapport de force aujourd'hui est favorable à l'apprentissage patronal. Les représentants de ce dernier mènent une concurrence déloyale contre le service public.

Comment ?

- en pré-formant les collégiens par l'alternance, vivier pour l'apprentissage (mesures Ferry d'alternance au collège) ;
- en mettant en place des mesures incitatives pour les apprentis et les entreprises ;
- en réduisant le périmètre de l'enseignement professionnel public par l'introduction de l'apprentissage en Lycée Professionnel (Lois Borloo et Fillon).

Dans quel objectif ?

Faire passer le nombre d'apprentis de 360 000 à 500 000 d'ici à 2007 ce qui représenterait pour l'Académie de Toulouse 5 à 6000 apprentis supplémentaires en Midi-Pyrénées.

Il faut que nous soyons nombreux à nous emparer de ces questions et que nous restions vigilants face aux tentatives de mise en place de sections d'apprentissage dans nos établissements.

De son côté, la FSU, par l'intermédiaire de son représentants au CESR (Conseil Economique et Social Régional), a amorcé ce travail auprès des élus de la région.

Nadine CLAVERIE

Sommaire

p.1: l'offensive libérale
p.2 Stage SNUEP
p.3 CFA public
p.4 l'apprentissage en Midi-Pyrénées

Trimestriel n°61

31 mai. 2005

CPPAP

0607S06226

Prix 0,5 •

Imprimé par nos soins

Dir de la publication: J.

RAMBEAU

F.S.U

Ch. de la Réthourie

32000 AUCH

05.62.05.42.51

05.62.05.68.52

fax:05.62.05.65.78

fsu32@fsu.fr

Stage SNUEP/FSU du 14 avril 2005

Un moment convivial de réflexion

Entreprises. Réuni dernièrement à Pavie, le syndicat de l'enseignement professionnel a dénoncé des pratiques et des dérives dont les jeunes salariés feraient les frais.

Dernièrement, à Pavie, réuni à la Fenière, des membres du syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel SNUEP-FSU organisaient une journée de réflexion sur le thème de l'apprentissage et le développement croissant des CFA (centres de formation des apprentis). Au centre de leurs discours, la critique du plan de Cohésion sociale présenté récemment par le ministre Jean-Louis Borloo, qui souhaite étendre à terme l'apprentissage à 500.000 jeunes pour freiner le chômage. Le ministre compte en effet revaloriser le dispositif (crédit d'impôt de 1.600 à 2.200 euros pour les employeurs, rémunérations des apprentis en hausse...).



Philippe Severac, Nadine Clavierie et Didier Ciliberti, du syndicat SNUEP-FSU. Photo DDM, S.L.

« Tout cela, c'est une vision de court terme, de la poudre aux yeux », estime Didier Ciliberti, délégué académique à Toulouse. Celui-ci ne fustige pas l'apprentissage en lui-même, mais le fait qu'il se développe au détriment des lycées professionnels, qui assurent une formation plus longue (quatre ans au moins, contre deux seulement pour l'apprentissage), plus solide et qui voit « plus loin » que les « simples gestes techniques ».

Bref, qui ne réduit pas le futur salarié à « un simple exécutant », formé dans une entreprise et se retrouvant désarmé quand il s'agira d'évolution salariale ou d'adaptation professionnelle. Philippe Severac, représentant FSU au Conseil économique et social régional, renchérit : « Cela correspond bien aux attentes du

Medef et des milieux économiques : produire une main-d'œuvre souple et bon marché. » La pilule passe d'autant plus mal que dans le cadre de la loi Fillon, le budget de l'enseignement professionnel est, affirme le syndicat, « massacré » : ainsi, sur l'Académie de Toulouse, ces dernières années on enregistre 1.000

élèves de plus pour 100 professeurs en moins.

O. Aubrée.

Le Gers compte actuellement deux centres d'apprentis (CFA) à Auch et Samatan, et six lycées professionnels à Samatan, Nogaro, Lectoure, Mirande et Auch (Ponsailhan et Garros). 6 écoles 15.000 apprentis de Midi-Pyrénées sont formés dans le Gers.

Interview. Prisca Kergoat, sociologue du travail, auteure d'une enquête sur le recours aux apprentis dans les firmes.

«Un outil pratique pour rogner sur le droit»

Sociologue du travail et maître de conférences à l'université d'Albi, Prisca Kergoat était invitée à la table ronde de Pavie. La jeune femme est l'auteure d'une thèse sur l'apprentissage, qui l'a conduite à se plonger pendant quatre ans dans l'univers de grosses entreprises d'Ile-de-France, Rhône-Alpes, et Provence-Alpes-Côtes-d'Azur. Directeurs des ressources humaines, dirigeants et surtout apprentis, plus d'une centaine d'entretiens lui ont permis d'observer de l'intérieur « l'utilisation et le vécu des apprentis à la fois dans l'industrie et le tertiaire, dans le public et le privé ».



Prisca Kergoat, maître de conférences à Albi. DDM O.A.

L'apprentissage est-il une solution au rabais ?

Je ne dirais pas ça, non ! Dans certaines filières, c'est même plutôt la meilleure école. Disons qu'il y

a des dérives dans son utilisation. Après avoir vu fonctionner de nombreuses entreprises, on se rend compte que l'apprenti est une main-d'œuvre idéale pour « faire des expériences » avant de les appliquer à l'ensemble des salariés, pour flexibiliser le cadre de travail.

On peut facilement s'en servir pour rogner sur le droit du travail (horaires élastiques...), plus facilement que s'il s'agissait d'employés diplômés et « mieux armés » pour contester.

Les perspectives d'embauche semblent pourtant bonnes...

Oui, cela arrive fréquemment, surtout vu les besoins de certains

secteurs. Il faut dire que l'employeur aura eu le temps de l'observer à la tâche : deux ans en contrat d'apprenti. Il peut aussi ensuite arriver de le reprendre en période d'essai, puis en CDD. Au total, cela peut prendre 4-5 ans, à moins que l'on prenne un autre salarié qui sera à nouveau meilleur marché. Autre technique utilisée : on renvoie l'apprenti une fois formé vers une entreprise sous-traitante, qui fonctionnera parfois de façon saisonnière. Cela évite d'avoir à payer un plein temps tout en ayant le travail assuré par un jeune déjà opérationnel.

Propos recueillis par O.A.

CFA public : l'exemple de Samatan

Après que le CFA départemental se soit implanté au cœur du LP de Samatan et que l'ensemble du personnel soit convoqué à une réunion le jeudi 2 juin à 16h30 sur "l'apprentissage, quelles règles, quels droits pour les personnels et les apprentis"*, on peut tenter de faire un bilan...des nouveautés de l'année.

1- Un collègue n'intervenant plus qu'en CFA - sa section est passée CFA en novembre - a été payé avec trois mois de retard de salaire. On l'a rassuré en lui disant que de toutes façons, il ne dormait pas sous les ponts.

2- Les retards de paiement s'accroissent pour les HSE de différents enseignants.

3- L'infirmerie du LP devrait être déplacée pour établir dans ces locaux un foyer de vie pour les apprentis... alors que nos élèves ne disposent que d'une salle miteuse en guise de foyer des élèves. D'autre part, l'infirmerie serait divisée en deux lieux : un pour le cabinet et un de l'autre côté du couloir pour les élèves malades, histoire d'être bien pris en charge par l'infirmière qui, blessée, ne sera pas remplacée d'ici la fin de l'année. Les devis seraient prêts et le personnel toujours pas informé!

4- Alors qu'on nous annonce la disparition d'un 3/4 temps de surveillant pour la rentrée prochaine, le CFA s'est empressé de remplacer le mois dernier et en catimini le premier assistant d'éducation qu'il avait embauché en début d'année pour les apprentis. Ce recrutement nous in-

terroge puisque nos assistants d'éducation sont payés par Mirande et ce jeune homme est payé directement par le CFA

5- Les personnes chargées de l'aide à la recherche de stage, de l'élaboration des conventions sont rarement disponibles ou dans l'établissement : ils sont plutôt à la recherche de clients, ben oui, vous savez les entreprises qui nous embauchent en tant que prestataires de services, pour former les futurs apprentis, quoi ! - Ah que vous êtes lents à la détente ! Ils cherchent des marchés.

6- La diffusion de l'information : lorsque les élèves sont libérés de cours pour deux jours de show devant le recteur, les entreprises... les derniers avertis sont les enseignants qui ont préparé des cours, une progression. Lorsqu'il s'agit d'organiser des sorties, plus aucun problème de budget ne se pose quand il s'agit des apprentis !

7- Pour certains apprentis, le manque de respect se justifie car ils font de la consommation d'encadrement. En gros, vous êtes payés pour cela. Un apprenti au comportement dangereux n'a pu être exclu que lorsque ses absences se sont répétées en entreprise. L'équipe n'a pu prendre aucune sanction...

8- Cohabitation difficile des élèves et apprentis qui ne sont pas soumis aux mêmes règles, d'où de gros problèmes dans la gestion de l'internat.

9- Enseignants et personnels sont sollicités (gestion informatique, net-

toyage, magasin, cuisine...) sans compensation de salaire- ah si pardon 25 euros/ an /agents: dérisoire en regard de la charge de travail supplémentaire. Les agents doivent en priorité répondre aux exigences du CFA avant de remplir leurs missions au sein du lycée.

10- Le ministre de la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, et le secrétaire d'Etat à l'Insertion professionnelle des jeunes, Laurent Hénart, adresseront jeudi et vendredi 500.000 SMS à des jeunes dans le cadre d'une campagne de promotion de l'apprentissage, indique mercredi le ministère dans un communiqué. (Dépêche AFP 11.05.2005)

11- Les dépenses pédagogiques pour les élèves de CFA ne sont jamais payées par le CFA. Pour les expériences scientifiques, les frais sont pris sur le budget du LP...

* Cette réunion est obligatoire et menée par l'IEN chargé des aspects administratifs et financiers du service académique de l'apprentissage au rectorat, M.Maillard.

Katia BOURDONCLE

(...)
: "Offrir des formations par la voie de l'apprentissage. Le développement souhaitable de formations par la voie de l'apprentissage en EPLE aux niveaux V et IV doit s'inscrire dans une offre de formation professionnelle cohérente et diversifiée, afin de permettre à tous les jeunes de construire leur parcours de réussite professionnelle. A cette fin, il convient d'exploiter toutes les formes juridiques que le législateur a prévues : CFA, unités de formation par apprentissage. Ces dispositions ont été complétées par l'article 29 de la loi n° 2005-032 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005. La création d'unités de formation par apprentissage peut désormais être réalisée par un CFA public, selon des modalités qui seront précisées ultérieurement."

L'apprentissage en Midi-Pyrénées

L'apprentissage en Midi-Pyrénées, ce sont

- 15.300 apprentis dont 70% de garçons et 30% de filles,
- 53 CFA et 27 sections d'apprentisages,
- offrant 250 formations allant du CAP au titre d'ingénieur

La Haute-Garonne représente à elle seule 51% des effectifs apprentis, quand le Gers en compte 6%, l'apprentissage est nettement plus développé dans les zones fortement urbanisées. Très dépendant de la structuration de l'activité économique et de sa répartition territoriale, l'apprentissage a plutôt tendance à accentuer les déséquilibres territoriaux de la région plutôt que les corriger. D'où l'idée partagée par le Rectorat et le Conseil Régional d'utiliser le potentiel que constituent les lycées professionnels pour faciliter l'accès sur l'ensemble du territoire (ce n'est pas la seule raison), et développer la création de CFA départementaux.

La Région Midi-Pyrénées consacre une part importante de son budget au développement de l'apprentissage :

- 66,5 millions d'euros (budget 2005), soit 15% du budget " enseignement, formation, citoyenneté " et 7,55% du budget total de la région
- les crédits de fonctionnement ont plus que doublé depuis 1998, passant de 16 à 34,5 M•
- un plan pluriannuel de rénovation et d'équipements des CFA de 22 M•
- des aides régionales aux employeurs d'apprentis dépassant 28 M

La région soutient en outre diverses actions de valorisation de l'image de l'apprentissage : 3ème semaine de l'apprentissage, prix du jeune apprenti,...

Cela représente au total des sommes considérables. Le transfert des charges de l'état vers les régions et la mise en œuvre du plan Borloo se fixant comme objectif d'augmenter de 500.000 le nombre d'apprentis (cela représente 6000 jeunes pour Midi-Pyrénées), vont aggraver les charges de la région, les modifications du financement de l'apprentissage édictées n'entraînant pas d'augmentation de ressources.

La Région s'est engagée, comme d'autres régions, dans un effort de développement de l'apprentissage dont elle a aujourd'hui la responsabilité quasi-totale. Elle doit aujourd'hui s'interroger sur la cohérence d'une politique de formation de qualité dans ses divers domaines de responsabilité. L'élaboration d'un nouveau plan régional des formations, dont le président Malvy a annoncé la mise en chantier à l'occasion du débat budgétaire 2005, doit être l'occasion d'un débat de fond autour de quelques questions essentielles : la non-concurrence de l'apprentissage avec les formations professionnelles existantes (à quoi pousse hélas le plan Borloo) et le rééquilibrage territorial, les discriminations dans l'accès à l'apprentissage (notamment pour les jeunes issus de certains quartiers en difficulté), l'évaluation précise de l'efficacité des formations en apprentissage : taux de réussite et d'accès aux qualifications préparées, analyse des taux de rupture (importants) que la région promet depuis des années, formation des maîtres d'apprentissage (dans laquelle la région a investi ces dernières années), ..., ainsi que la conditionnalisation des aides apportées aux entreprises et centres de formation d'apprentis, le financement, le statut des jeunes en formation professionnelle (création d'une allocation d'étude pour les non-apprentis)...

Philippe SEVERAC

représentant de la FSU
au Conseil Economique et Social Régional